



Fumeurs dans le wagon

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 5 janvier 2008

A quel service de la SNCF faut-il s'adresser pour faire appliquer l'interdiction de fumer dans le train Paris-provins (gare de l'est)

Réponse :

Il faut vous adresser au contrôleur qui est dans le train, au chef de gare (au départ ou à l'arrivée) ou enfin (pour la gare de l'Est) au préfet de police qui a promulgué **l'arrêté concernant les gares parisiennes**.